



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 6 décembre 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à Mme WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (absente),
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE à Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUDE,

Représenté par : M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, représenté par M. PASQUIER Gaël, Conseiller Suppléant de BORNAMBUSC (absent), M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, représenté par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT (absent pour cette délibération)

Excusés : Mme WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, M. PASQUIER Gaël, Conseiller Suppléant de BORNAMBUSC, M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT

Assistaient également à la réunion : Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale

Secrétaire de Séance : M. NIEPCERON Hervé

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	31
Quorum	22
Nombre de votants	38

Délibération n° 172/2024

OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS AU 1ER JANVIER 2025 SECONDE PROPOSITION



Délibération n° 172/2024

OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS AU 1ER JANVIER 2025 SECONDE PROPOSITION**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ;

Vu l'avis favorable de la Commission Rudologie en date du 28 Novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finance en date du 02 décembre 2024 ;

Les prévisions du budget « Rudologie », font apparaître des dépenses en augmentation sur plusieurs postes : le coût déjà existant cette année sur la collecte et le traitement des tonnages de tri alors qu'ils passent en refus et doivent être ensuite incinérés, le besoin d'aménagement de la déchetterie face aux demandes réglementaires de la DREAL, et enfin l'augmentation du coût l'incinération des Ordures Ménagères Résiduelles et du Tout-Venant (tonnages en augmentation pour ce deuxième), auxquelles s'ajoute l'inflation.

Pour rappel, lorsqu'il est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), le service d'élimination des déchets est un service public industriel et commercial (SPIC).

Il doit ainsi tirer l'essentiel de ses ressources des redevances et prix supportés par les usagers du service.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée pour l'ensemble des communes du territoire, les tarifs qui seront évoqués lors de la séance du Conseil Communautaire, pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à partir du 1er janvier 2025.

		Tarification REOM au 01/01/25
Coefficient 1	Foyer 2 et +	299,50 €
	Résidences secondaires	
	Professionnels jusqu'à 240 litres de contenance de bac gris (puis 1€ par litre supplémentaire)	
Coefficient 0,75	Caravanes Mobil-Homes	224,63 €
Coefficient 0,5	Foyer 1	149,75 €
	Gites Ruraux	
Coefficient 0,10	Chambres d'hôtes	29,95 €
Autres catégories	Communauté de Communes (montant/habitants)	1,17 €
	Communes (montant/habitants)	3,27 €
	Camping du Bec de Mortagne (montant/tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées)	218,80 €
	Collège part fixe	390,69 €

	Collège (montant/l supplémentaire OM)	1,42 € certifié exécutoire
--	--	-----------------------------------

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

- 2 € /passage en déchetterie à partir du 27ème passage (les 26 premiers passages sont compris dans la redevance initiale) ;
 - o Pour tous les foyers
 - 70 € / passage dès le 1er passage en déchetterie pour les professionnels ;
 - 100 € les badges supplémentaires demandés par les entreprises ;
 - Montant d'un badge récréée en cas de perte : 10 € ;
-
- Bac rendu sale : 15 € ;
 - Bac non rendu : prix coutant TTC :
 - o Bac 120 L : 35 €
 - o Bac 180 L : 44 €
 - o Bac 240 L : 52 €
 - o Bac 360 L : 80 €
 - o Bac 660 L : 182 €
 - o Bac 770 L : 196 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 19 voix pour, 14 voix contre de Mesdames AUBE Annie, LECARPENTIER Véronique, LELIEVRE Linda, MAESEN Lydie, SCHUFT Emmanuelle et Messieurs BASILLE André, BAYOU Anthony, DELAMARE Pascal, DROGUET Jean-Pierre, LEMESLE Michel, MABIRE Pascal, QUESADA Antonio, REMOND Franck et VAUCHEL Benoit et 5 abstentions de Mesdames BROUTE Karine, DURECU Annie, LESAUVAGE Huguette et Messieurs MALO Jean-Claude et ROSE Marc

- **D'APPROUVER** les tarifs de la REOM proposés à partir du 1er janvier 2025 ;
- **D'APPLIQUER** ces tarifs à partir du 1er janvier 2025.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

